

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

## **ORDRE DU JOUR :**

- Arche Agglo : désignation membres de la CLECT (titulaire et suppléant) - *Délibération*
- Dossiers demandes de subventions au Conseil Départemental - *Délibération*
- Approbation Compte de Gestion 2020 du Trésorier-Comptable - *Délibération*
- Présentation et vote du Compte Administratif, avec état des restes à réaliser - *Délibération*
- Emprunt pour financement travaux (bâtiment poste et traverse du village - *Délibération*
- Versement gratification à stagiaire - *Délibération*
- Arche Agglo : convention de soutien technique aux communes - *Délibération*
- Validation modèles de convention de location de salles aux associations - *Délibération*
- Dossiers en cours, point Arche Agglo, Information des conseillers

**Présents** : Jean-Louis Morin, Jean-Paul Valette, Catherine Bard, Patrick Buisnière, Geneviève Bazy, Christine Guabello, Katia Dié, Gilles Dumoulin, Serge Baldi, Charles Meunier, Damien Dufaut, Esther Liaud, Valérie Lagarde, Vincent Pascalis.

**Absente excusée** : Audrey Vanhollebeke

*Le compte-rendu du conseil municipal du 9/02/2021 est approuvé à l'unanimité. Début de la séance à 20 h.  
Secrétaire de séance : Jean-Paul Valette*

## **ARCHE AGGLO - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (rapporteur J.-L. Morin)**

La Communauté d'Agglomération demande aux conseils municipaux de désigner des représentants pour faire partie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette instance a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI dont elles font partie. En pratique, cette commission siège rarement ; ce pourrait être le cas par exemple en cas de cession du plateau sportif intercommunal à la commune de Margès.

Chaque commune dispose d'un titulaire et d'un suppléant. Il est proposé de nommer le maire et le 1er adjoint à cette commission.

Accord du conseil à l'unanimité pour désigner Jean-Louis MORIN, titulaire, et Jean-Paul VALETTE, suppléant.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT**

M. le Maire informe le Conseil que la commune est éligible à des subventions cantonales au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale, à un taux de 17 %, pour des travaux n'excédant pas 80 000€ HT.

Il est proposé de présenter 3 dossiers à cette dotation, pour des projets devant être réalisés en 2021 :

- **Rénovation du monument aux morts du cimetière (rapporteur Catherine Bard)** : cet édifice est très dégradé et nécessite une réfection. Les frais de remise en état, comprenant des travaux de maçonnerie, ponçage/peinture, et des prestations de marbrerie et de gravure, sont estimés à 4 080 € HT.

- **Aménagement de la source des Points (rapporteur Patrick Buisnière)** : afin de remédier aux problèmes récurrents occasionnés aux propriétaires des parcelles privées traversées par la source, trois solutions ont été envisagées pour déplacer l'exutoire vers le domaine public, le coût allant de 40 000€ à 100 000€.

Après examen des différents scénarii, et en attente du choix définitif, il est proposé de présenter l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Hydrétudes, pour un estimatif de 76 000 € HT.

Il a été constaté que l'eau de cette source, au débit important, est très riche en calcaire, ce qui rend problématique son utilisation par la commune pour des besoins publics (irrigation...)

A noter également que la canalisation actuelle est partiellement bouchée, ce qui provoque parfois des débordements sur la voie publique (route d'Arthemony).

- Aménagement du parc Izérable (rapporteur Geneviève Bazy) : après la démolition de la maison et la coupe des arbres en mauvais état, on obtient une surface aménageable de 2 800 m<sup>2</sup>. Compte tenu de la surface disponible et de l'agrément de ce site au cœur du village, il a été proposé de l'aménager en aire de pique-nique, avec tables, jeux, poubelles... Le coût des équipements nécessaires est estimé à 25 000€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve ces trois projets, pour lesquels il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2020, conforme au Compte de Gestion du Trésorier Municipal, qui doit être validé également par l'assemblée ; ces documents comptables reprennent l'ensemble des écritures passées au cours de l'exercice (mandats et titres), ainsi que l'actif, les reports, résultats et restes à réaliser.

La synthèse du compte administratif du budget communal pour l'année 2020 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	750 363,81	208 080,24
Recettes	782 608,40	303 835,70
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 32 244,59</b>	<b>+ 95 755,46</b>
Reports 2019	+ 52 196,86	+ 28 254,18
Intégration résultats budget assainissement	+ 4 002,50	+ 4 802,94
<b>TOTAL</b>	<b>+ 88 443,95</b>	<b>+ 128 812,58</b>
Solde Restes à Réaliser		- 176 625,00
Besoin en Investissement		- 47 812,42
Excédent à reporter en Fonctionnement	40 631,53	
Excédent à reporter en Investissement (R001)		<b>128 812,58</b>

Affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement, qui se monte à 95 755,46€, est affecté ainsi :

- Excédent capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement : 47 812,42 €,
- Solde excédentaire reporté sur 2021 : 40 631,53 €

Total des restes à réaliser repris en section d'investissement : 986 037€ en dépenses et 809 412€ en recettes.

M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote comme le prévoit la réglementation, Jean-Paul VALETTE 1<sup>er</sup> adjoint soumet l'approbation du Compte Administratif 2020 au Conseil. Celui-ci, à l'unanimité, valide les écritures comptables de l'exercice.

Constat à l'analyse des résultats : la capacité d'auto-financement de la commune se réduit depuis plusieurs exercices, suite à la stagnation des recettes et à l'augmentation de certains postes de dépenses.

Il conviendra d'étudier, lors de l'élaboration du budget en commission finances, les moyens à mettre en œuvre pour augmenter les ressources et contenir les dépenses.

### **EMPRUNT POUR RENOVATION EX-POSTE ET AMENAGEMENT TRAVERSE (rapporteur Jean-Louis Morin)**

Suite à la consultation pour l'emprunt de 400 000€ destiné à financer les travaux de l'ancienne poste et la première tranche de travaux de la traversée de l'agglomération, trois organismes bancaires ont fait une proposition : la Banque Postale, le Crédit Agricole Centre-Est et le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.

Ce dernier présente l'offre la plus avantageuse pour un emprunt sur 15 ans, avec un taux de 0,55 % ramené à 0,4861 % suite au choix de l'option annuité réduite avec échéance rapprochée (1<sup>er</sup> règlement en juin 2021).

Montant du remboursement annuel 27 715 €, montant total des intérêts sur la durée du prêt 15 730 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 400 000€ auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, aux conditions indiquées ci-dessus.

Suite à une question sur le niveau d'endettement de la commune, une fiche financière avec les taux et les ratios sera communiquée aux élus. La commune de Margès présente à ce jour un taux inférieur à la moyenne.

### **GRATIFICATION STAGIAIRE (rapporteur Jean-Paul Valette)**

Louis MORIN—FLAMEIN, élève du Lycée St-Maurice de Romans en terminale gestion administrative, est stagiaire au secrétariat de mairie depuis le 22 février, pour une période de 5 semaines. Il avait déjà accompli un premier stage de 3 semaine en novembre-décembre 2020. Il s'est acquitté avec conscience et efficacité des diverses tâches lui ont été confiées pour la commune et le SIVOS : mise à jour de l'adressage postal, élaboration sur excel de tableaux de suivis analytiques comptables pluriannuels, saisie d'informations et insertions documents sur le logiciel cimetièrre, travail pour le CCAS... Son tuteur de stage est Laurent DIDIER. Du fait de son statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité. Toutefois, une gratification peut lui être versée, lorsque la période de stage s'étend sur plusieurs semaines. Compte tenu de la qualité du travail réalisé par ce stagiaire et de son implication au sein des services du secrétariat, il est proposé de lui verser une gratification d'un montant de 600 €.

Accord du Conseil à l'unanimité des présents à l'exception de M. le Maire qui ne prend pas part au vote.

### **ARCHE AGGLO – CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE AUX COMMUNES (rapporteur Patrick Buissière)**

Il est proposé à la commune de renouveler pour 2021 la convention de soutien technique établie par Arche Agglo, concernant la gestion de la voirie et ses dépendances. Ce document prévoit une mission d'assistance technique (travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale, travaux d'aménagement, travaux de rénovation ou réparation d'ouvrages d'art de faible importance), et une mission de conseil (technique, administratif ou juridique, gestion du domaine public).

La convention précise les modalités d'exécution et détermine également les dispositions financières, avec le mode de calcul de la rémunération à verser à l'Agglomération pour chaque domaine d'intervention.

Le Maire propose de donner une suite favorable à cette offre, qui permet à la collectivité de solliciter une aide si le besoin s'en fait sentir. Si la commune n'utilise pas les services, elle ne verse aucune contribution.

Le Conseil donne son accord pour signer cette convention pour l'année 2021.

### **CONVENTIONS D'OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS (rapporteur Geneviève Bazy-Pillot)**

Deux modèles de conventions d'utilisation des salles communales par les associations ont été établis :

Occupation à titre gratuit : convention à destination des associations margessoises qui occupent le plateau sportif ; elle fixe le cadre d'utilisation et les documents à fournir.

Occupation payante : convention à destination des associations hors Margès qui occupent les salles du plateau sportif ; elle permet de fixer la participation financière annuelle et les pièces à fournir.

A l'unanimité, le Conseil valide les modèles de conventions proposés. Suite à une remarque de C. Bard, un ajout sera fait pour identifier dans ces documents la ou les salles occupées (grande salle annexe, petite salle, salle associative...)

### **QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA**

- Un point est fait sur l'enquête publique relative au projet d'installation d'un atelier de maroquinerie.
- Samedi 20 mars : opération nettoyage de printemps
- Jeudi 1er avril : réunion sur le projet de concert Jazz

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
Jean-Louis MORIN

